

Date de convocation : 16 juin 2021
Date d'affichage de la convocation : 16 juin 2021
Date d'affichage du procès-verbal : 28 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16

BUREAU COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE SEANCE DU 21 JUIN 2021
--

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-et-un juin à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la **salle polyvalente de Joué l'Abbé**, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau communautaire :

Ballon- Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Jocelyne GOUSSET

Courceboeuifs :

Joué l'Abbé : Magali LAINE

La Bazoge : Michel LALANDE - Jérôme DELLIERE - François DESCHAMPS

La Guierche : Eric BOURGE

Montbizot : Alain BESNIER

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT

Saint Pavace :

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD

Souigné sous Ballon : David CHOLLET

Souillé : Catherine CHALIGNE

Teillé : Michel MUSSET

Absents excusés :

Samuel HAMELIN donne pouvoir à Véronique CANTIN

Marina COMPAIN

Jean-Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Luc SUHARD

Dominique DORIZON

Magali LAINE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du bureau du 7 juin 2021 est validé à l'unanimité

2021-B-8 : Effacement de dettes sur le budget annexe Ordures Ménagères suite décision de surendettement
--

Monsieur le comptable public informe la Communauté de Communes de deux créances éteintes suite décision de surendettement.

Les justificatifs présentés par le comptable sont annexés à la présente délibération.

En conséquence le bureau, par délégation du conseil, doit statuer sur l'effacement de ces créances.

Le bureau communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE, sur le budget annexe ordures ménagères d'admettre en créance éteinte la somme de 280 € selon l'état transmis.
- PRECISE que cela concerne les redevances de deux particuliers sur les exercices 2018 et 2020
- Dit que suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6542 « créances éteintes ».
- AUTORISE Monsieur le président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2021-B-9 : Appel à projets CITEO pour information

CITEO, société agréée par les pouvoirs publics pour développer la collecte sélective, à lancer la phase 4 pour l'appel à projet des mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

A ce titre la communauté de communes souhaite postuler et actionner 3 leviers :

- 1) Levier 2 = amélioration de collecte de proximité avec une densification de PAV verre sur le territoire ex-Portes du Maine
- 2) Levier 3 = développement de nouvelles collectes de proximité avec la mise en place d'une collecte en apport volontaire pour le verre sur le territoire ex-Rives de Sarthe
- 3) Levier 4 = Ajustement de la fréquence de la collecte sélective en porte à porte avec le passage en CO.5 pour les emballages et papiers sur le territoire ex-Rives de Sarthe

L'objectif est d'optimiser au maximum ce service en augmentant les performances tout en maîtrisant les dépenses associées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire accepte de candidater à la phase 4 de l'appel à projets CITEO et charge le Président de signer les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

La séance est levée à 20 heures 30
Le Président
David CHOLLET